

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3181

présenté par

M. Baptiste, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Le Gayic, M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Plan d'urgence contre l'illettrisme et la déscolarisation dans les Outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons un plan d'urgence contre l'illettrisme et la déscolarisation dans les Outre-mer.

Selon l'Insee, il existerait une part importante de jeunes en difficulté de lecture sur le territoire national. En outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : 30,4 % pour la Guadeloupe, 28,9 % pour la Martinique, 26,4 % pour La Réunion, 51,8 % en Guyane et 55,7 % à Mayotte. A La Réunion, plus de 100.000 personnes ne savent ni lire ni écrire, ce qui représentent plus de 20 % de la population, soit près d'un Réunionnais sur 4. Un chiffre constant depuis de nombreuses années.

Face à ces difficultés, entre un quart et la moitié des jeunes des collectivités d'Outre-mer quitte le système scolaire sans aucun diplôme. La déscolarisation sur ces territoires est un véritable fléau.

Déjà fortement touchés par la pauvreté, la maîtrise des savoirs de base revêt d'un enjeu primordial pour l'accès à l'emploi, à l'administration, à l'insertion... Des mesures spécifiques et adaptées doivent être mises en place dans ces territoires pour accompagner les ultramarins et favoriser la montée en compétence des publics en difficultés.

Par cet amendement, nous demandons à l'État de s'engager à établir un plan d'urgence contre l'illettrisme et la déscolarisation dans les outre-mer.

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement prélève 10 millions d'euros en AE et en CP de l'action 01 – Soutien aux entreprises du programme 138 « Emploi Outre-mer » pour abonder le nouveau programme « Plan d'urgence contre l'illettrisme et la déscolarisation dans les Outre-mer » de 10 millions d'euros en AE et CP. Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage.